



# Université McGill

## Régime de retraite simplifié pour les employés temporaires



Nous vous souhaitons la bienvenue à titre de futur participant au régime de retraite simplifié de l'Industrielle Alliance. L'Industrielle Alliance est la quatrième plus importante compagnie d'assurance de personnes au Canada et compte parmi les 100 plus grandes sociétés publiques du pays. Nous vous présentons ci-dessous les principaux avantages que vous pourrez retirer de votre participation au régime: un vaste choix de fonds de placement, un encadrement didactique, un Centre de Contact Client où un conseiller peut vous guider dans vos choix de placements et un accès instantané aux renseignements touchant votre compte, soit par téléphone, soit par Internet.

Le régime de retraite simplifié est un régime de retraite qui fournit au participant un revenu viager de retraite, assure la protection de son conjoint en cas de décès et, par les nouveautés qu'il propose, lui permet de prendre une part active dans la gestion de son épargne-retraite.

### Avantages d'un Régime de retraite simplifié :

- L'employé joue un rôle important dans la planification financière de sa retraite.
- Il peut choisir la répartition de son épargne entre les divers placements offerts par l'établissement financier.
- Les cotisations versées par l'employeur appartiennent au participant dès leur versement.
- Toutes les cotisations sont dédiées à la retraite, ce qui fournit un véritable revenu viager.
- En cas du décès du participant, le solde du compte sera versé à son conjoint ou à défaut, à son bénéficiaire désigné ou à ses héritiers.

### Principales caractéristiques du régime de retraite simplifié

#### Un régime à cotisation déterminée

Le régime simplifié est un régime à cotisation déterminée, c'est-à-dire un régime qui fixe à l'avance le montant des cotisations patronales et, le cas échéant, des cotisations salariales.

Notez que : Dans un régime simplifié, les cotisations salariales et patronales s'accumulent, avec les revenus de placement qu'elles produisent, dans un compte de retraite qui peut être comparé à un REER.

Dans ce type de régime, vous ne savez pas à l'avance quel sera le montant de votre rente à la retraite. La rente à laquelle vous aurez droit dépendra de la somme totale accumulée dans votre compte et du taux d'achat des rentes au moment de la conversion de votre compte. Cette somme totale est composée de vos cotisations salariales avec intérêts et de celles versées par l'employeur avec intérêts. Ainsi, un rendement élevé sur les placements, combiné à des taux d'intérêt élevés au moment de l'achat de la rente, vous assurera une meilleure rente.

#### Résumé du régime

Les employés temporaires sont admissibles au régime de retraite simplifié de l'Université McGill. De plus, la participation de l'employé au régime prend effet le premier jour de l'année civile qui suit celle au cours de laquelle l'employé satisfait à l'une des conditions suivantes :

- avoir reçu une rémunération égale ou supérieure à 35 % du maximum des gains annuels ouvrant droit à une pension (MGAP) (19 565 \$ en 2018), ou
- avoir complété au moins 700 heures d'emploi.

## Cotisations

Votre taux de cotisation et celui de l'Université augmentera suivant votre âge :

Votre âge à la fin du mois précédent	Cotisation de l'Université*	Votre cotisation*
39 ans ou moins :	5,0 %	5,0 %
40 ans à 49 ans :	7,5 %	7,0 %
50 ans à 65 ans :	10,0 %	8,0 %
*moins 1,8 % du salaire jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au RRQ (55 900 \$ en 2018).		

Le tableau ci-dessous indique, pour certaines cotisations données, les sommes qui sont déduites du salaire :

Revenu imposable de	Taux marginal d'imposition %	Pour une épargne de							
		20 \$	30 \$	40 \$	50 \$	75 \$	100 \$	150 \$	200 \$
0 \$ - 11 809 \$	0,00 %	20	30	40	50	75	100	150	200
11 810 \$ - 43 055 \$	27,53 %	14	21	29	36	54	71	107	143
43 056 \$ - 46 605 \$	32,53 %	13	20	27	34	51	67	101	135
46 606 \$ - 86 105 \$	37,12 %	13	19	25	31	47	63	94	126
86 106 \$ - 93 208 \$	41,12 %	12	18	24	29	44	59	88	118
93 209 \$ - 104 765 \$	45,71 %	11	16	22	27	41	54	81	109
104 766 \$ - 144 489 \$	47,46 %	11	16	21	26	39	53	79	105
144 490 \$ - 205 842 \$	49,97 %	10	15	20	25	38	50	75	100
205 843 \$ et plus	53,31 %	9	14	19	23	35	47	70	93

## Acquisition immédiate

Dans le régime simplifié, l'acquisition est immédiate. Cela signifie que les cotisations patronales appartiennent au participant dès leur versement.

## Épargne-retraite immobilisée

Toutes les cotisations versées au régime sont immobilisées, c'est-à-dire qu'un participant ne peut retirer aucune cotisation ni aucun intérêt généré par celle-ci. Les cotisations au régime ainsi que l'intérêt accumulé ne doivent servir qu'à procurer une rente à la retraite.

## Modalités de règlement lors d'une cessation d'emploi

1. Transfert à un autre régime de retraite, à un compte de retraite immobilisée (CRI) ou à un fonds de revenu viager (FRV);
2. Achat d'une rente viagère

Prenez note que si vous faites la demande d'un relevé de travail ou vous n'avez pas été payé par McGill pour plus de 160 jours, vous êtes jugé avoir cessé l'emploi de l'Université et donc, si à une date future vous commencez encore à recevoir des rémunérations vous deviez remplir une nouvelle demande d'adhésion et satisfaire les conditions requises.

## Une protection pour le conjoint

Au décès d'un participant, le régime de retraite simplifié prévoit que le solde de son compte est payable à son conjoint ou, à défaut, à son bénéficiaire désigné ou à ses héritiers.

## Renseignements

Pour de plus amples renseignements sur les régimes de retraites simplifiées, visitez le site web de Retraite Québec à l'adresse suivante : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/Pages/accueil.aspx>.

## **Ce que vous devez faire pour adhérer au régime!**

1. Si vous avez besoin de plus de renseignements, assister à une séance d'information.
2. Reportez-vous au document « Montez à bord » pour les instructions pour l'adhésion en ligne.

**Lorsque vous aurez adhéré au régime**, nous vous ferons parvenir une lettre de bienvenue dans laquelle nous vous donnerons votre code d'accès et votre mot de passe. Ce code d'accès et ce mot de passe vous permettront d'apporter des changements à votre compte, de faire des transferts entre les fonds et d'obtenir le solde de votre compte par Internet ou par téléphone. Le tableau ci-dessous donne les instructions à suivre selon l'outil de communication qu'un participant désire utiliser ou selon le type de communication qu'il souhaite faire.

Site Internet	Système téléphonique automatisé (RVR)	Pour parler à un représentant
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Rendez-vous au site Internet de l'Industrielle Alliance, au site Web : <a href="http://ia.ca/moncompte">ia.ca/moncompte</a>.</li><li>2. Sélectionnez la langue désirée</li><li>3. Cliquez sur « Accès pour nos clients ».</li><li>4. Entrez votre code d'accès et votre mot de passe.</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Composez le 1 888 446-2526.</li><li>2. Entrez votre code d'accès et votre mot de passe.</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Composez le 1 800 567-5670.</li></ol>

Si vous avez besoin de conseils à l'égard d'une décision de placement et aimeriez parler à un employé professionnel habilité à vous conseiller, vous pouvez composer le numéro sans frais **1 888 414-5234** et une personne se fera un plaisir de vous aider.

## NOTE DE SERVICE

**À :** Aux employés temporaires de l'Université McGill  
**De :** Vincent Millar, spécialiste en éducation financière  
**Date :** 2018/2019  
**Objet :** Rencontres d'information pour le Régime de retraite simplifié (RRS)

---

Les rencontres d'information pour le RRS auront lieu comme suit:

Date	Heure	Endroit
Vendredi le 28 septembre 2018	12:15 à 13 :45	688, rue Sherbrooke ouest, bureau 1435
Mercredi le 24 octobre 2018	12:15 à 13 :45	688, rue Sherbrooke ouest, bureau 1435
Mardi le 11 décembre 2018	12:15 à 13 :45	688, rue Sherbrooke ouest, bureau 1435
Mardi le 15 janvier 2018	12:15 à 13 :45	688, rue Sherbrooke ouest, bureau 1435

Veillez noter que les rencontres se tiendront en anglais mais les spécialistes seront en mesure de répondre à toutes vos questions en français.

Les rencontres ne sont pas obligatoires mais nous vous conseillons d'assister à une de ces rencontres car il vous permettra de bien vous familiariser avec les caractéristiques et les options de placements offert dans le RRS ainsi que de poser toutes vos questions.

Ne ratez pas l'occasion de vous informer des avantages financiers que vous procurera l'adhésion au Régime de retraite simplifié.

**Confirmer votre présence en laissant un message (boîte vocale) au numéro : (514) 398-8484, veuillez indiquer la date et l'heure de la rencontre à laquelle vous désirez participer dans votre message ou en envoyant un courriel à : [karen.rasinger@mcgill.ca](mailto:karen.rasinger@mcgill.ca).** Prenez note qu'une confirmation ne sera pas renvoyée sauf si la séance sera annulé.

En terminant, nous vous rappelons que l'Université McGill participe financièrement à votre régime et que la cotisation versée par l'Université représente au moins 100 % du montant que vous cotisez.

Au plaisir de vous rencontrer,

Vincent Millar